



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Arte

Question écrite n° 10373

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur les moyens de diffusion considerables dont dispose la chaine Arte - trois satellites, trois reseaux cables et le reseau hertzien de La Cinq - et du budget imposant que necessite son fonctionnement - 1,1 milliard pour la part francaise - au regard du tres faible nombre de telespectateurs qui regardent ses programmes. Il lui demande si le Gouvernement ne juge pas excessive la debauche de moyens mis en oeuvre pour faire vivre une chaine qui, apres plus d'un an d'exercice, n'attire toujours presque personne.

Texte de la réponse

L'importance et la diversite des moyens mis a la disposition de la chaine culturelle europeenne Arte sont imposees par l'article 2 du traite interetatique du 2 octobre 1990 qui prevoit que « le programme sera diffuse par le satellite de radiodiffusion TDF » et que « les Etats contractants s'efforcent en outre, en fournissant des moyens complementaires de diffusion, de parvenir a une capacite de reception aussi equilibree que possible ». S'agissant de la diffusion de Arte, l'utilisation des reseaux cables comme seul moyen de diffusion aurait entraine un desequilibre important entre la reception de cette chaine en France et en Allemagne, tant quantitativement que sociologiquement. En effet, les reseaux cables sont fortement developpes en Allemagne en zone urbaine comme en zone rurale et comptent plus de dix millions d'abonnes, alors que sur le territoire national, le nombre d'abonnes au cable depasse tout juste 1,3 million et uniquement en zone urbaine. De ce fait, seule l'attribution d'un reseau hertzien national, necessaire a l'accomplissement des missions de la chaine culturelle europeenne, etait de nature a assurer une desserte comparable de l'ensemble du territoire et a satisfaire l'exigence d'equilibre dans la diffusion imposee par le traite. Par ailleurs, l'attribution d'un reseau hertzien national est justifiee par le mode de financement de la chaine qui est en partie assure par le produit de la redevance dont s'acquitte tout detenteur d'un poste de television. En outre, la chaine culturelle europeenne est retransmise en France par les deux satellites Telecom 2 B et par l'ensemble TDF1/2. Ce mode de diffusion, obligatoire en vertu de l'article 2 du traite, represente une alternative au cable et permet a la chaine d'etendre sa couverture de diffusion sur l'ensemble du territoire europeen. Pour ce qui est du budget accorde a la Sept-Arte pour 1994, tel qu'il a ete approuve par le Parlement, il permettra a ses dirigeants d'accentuer sensiblement leurs efforts pour mettre en oeuvre une programmation plus largement accessible au public, notamment dans la tranche horaire 19 heures-20 h. 30. La chaine prepare actuellement le lancement d'une nouvelle emission, au printemps 1994, qui devrait contribuer a satisfaire cette exigence. Ces efforts financiers et techniques sont justifies par les progres realises par la chaine culturelle europeenne en matiere d'audience depuis quelques mois et par le fait que de nombreuses enquetes ont montre que le public d'Arte etait tres diversifie. En effet, il reside aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Par contre, l'audience cumulee d'Arte s'etablit a 18,5 p. 100 de la population francaise soit 8,1 millions de personnes. 3,4 millions (7,8 p. 100) sont des spectateurs assidus qui regardent Arte entre trois et sept fois par semaine. L'audience occasionnelle (deux a trois fois par mois) represente un potentiel d'audience important : 4,7 millions de personnes, soit 10,7 p. 100 de la population. En outre, si la part d'audience moyenne de la chaine sur sa periode de diffusion est de l'ordre de 1 p. 100, elle

s'élève à plus de 2 p. 100 sur sa zone de réception (79 p. 100 des foyers sont initialisés), dans laquelle une partie des téléspectateurs ne bénéficient pas de conditions de réception de qualité favorable. Au total, en 1993 et malgré quelques fluctuations, le niveau d'audience d'Arte s'est consolidé tant en France qu'en Allemagne. Aussi, les autorités allemandes ont-elles décidé d'abandonner la chaîne culturelle Eins Plus au profit d'Arte.

Données clés

Auteur : [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10373

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 319

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1261